

« être choisis ni reconnus pour juges ; car il ne vous appartient point
« de juger le Saint-Siège , vous qui êtes ses inférieurs. Lui seul a droit
« de juger toute l'Église, et nous lui réservons la décision de cette affaire,
« dont il ne nous a point chargés ; » puis s'adressant au patriarche
Ignace, ils le conjurèrent de ne rien entreprendre sur la Bulgarie, sauf
à recourir dans les formes à la chaire pontificale, s'il croyait avoir
quelque sujet de se plaindre. Le patriarche répondit avec modération :
« Dieu me garde de m'engager dans ces prétentions contre l'honneur
du Saint-Siège. » Quant à l'empereur, il fit donner aux bulgares un
écrit portant que les légats d'Orient choisis pour arbitres avaient décidé
en faveur de l'Église de Constantinople (1).

Malgré ces contestations, les légats reçurent à leur départ de riches
présents pour le pape Adrien et pour eux ; mais on s'intéressa si peu
à leur sûreté, qu'ils tombèrent entre les mains des slaves et coururent
risque de perdre la vie. Ces barbares leur enlevèrent tout ce qu'ils
avaient de précieux et même l'original grec des actes du Concile. Enfin,
sur les instances du pape et de l'empereur, on leur rendit la liberté, et
ils arrivèrent à Rome le 2 décembre de l'an 870. Ils avaient heureu-
sement confié aux ambassadeurs de l'empereur Louis les formulaires
souscrits par les évêques, et de son côté Anastase avait pris une copie
des actes du Concile qu'il remit au pape. Chargé de la traduire en latin,
il mit en tête une préface, où il raconte l'histoire du schisme de Pho-
tius et du concile tenu à cette occasion (2).

(1) Anastase, *Vita Adriani*; — *Præfatio VIII conc.*

(2) Nous avons aussi d'Anastase-le-Bibliothécaire une traduction des VI^e et VII^e
conciles généraux et de plusieurs autres ouvrages grecs. Mais il est surtout célèbre
par un recueil de vies des anciens papes. On ne doit pas le confondre avec le prêtre
Anastase, qui fut aussi bibliothécaire de l'Église romaine, mais qui, après avoir été
déposé par Léon IV, fut ensuite excommunié par le pape Adrien II.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

RENFERMÉES DANS CE TROISIÈME VOLUME.

III ^e Concile de Mécon, l'an 624 au plus tard. — L'abbé de Saint-Colomban et sa règle.	1
— Schisme et condamnation d'Agrestin.	3
I ^{er} Concile de Reims, l'an 625. — Canons.	4
* Concile de Constantinople, l'an 636. — Les acéphales y décident qu'il n'y a qu'une volonté et qu'une opération en Jésus-Christ.	7
Concile de Chichy, l'an 637. — Touchant la tranquillité de l'État et l'unité de l'Église.	16.
* Concile de Lénia, l'an 630. — Touchant la célébration de la fête de pâques.	16.
* Concile d'Alexandrie, l'an 633. — Secte des monothélites.	8
— L'empereur Héraclius cherche à ramener les eutychiens à la foi.	9
— Les théodosiens et les jacobites souscrivent aux neuf articles de Cyrus de Phaside.	10
IV ^e Concile de Tolède, l'an 633. — Canons.	11
— Saint Isidore de Séville compose l'office nommé d'abord gothique, puis mozarabique.	24
— Ancienne liturgie gallicane, note (1).	26
— Ancienne liturgie romaine, note (1).	16.
— Rit ambrosien, note (1).	31
Concile de Jérusalem, l'an 634. — Saint Sophrone de Jérusalem s'élève contre le monothélisme.	33
— Sergius de Constantinople se déclare en faveur de cette hérésie; il écrit au pape Honorius une lettre artificieuse.	16.
— Lettre du pape au patriarche de Constantinople.	33
— Saint Sophrone expose la doctrine de l'Église.	34
— Autre lettre d'Honorius à Sergius. Réflexions sur la conduite de ce pape à l'égard du monothélisme.	35

Concile de Clichy, l'an 636. — Saint Agile est nommé abbé du monastère de Behais.	35
V ^e Concile de Tolède, l'an 636. — Canons.	36
VI ^e Concile d'Orléans, vers l'an 638. — On condamne un grec monothélite.	37
VI ^e Concile de Tolède, l'an 638. — Canons.	38
Concile de Paris, l'an 638. — On confirme les privilèges accordés au monastère de Saint-Denis.	41
* Concile de Constantinople, l'an 639. — L'écclésiastique de l'empereur Héraclius est approuvée par Sergius de Constantinople.	46
* Concile de Constantinople, l'an 639 ou 640. — Pyrrhus de Constantinople approuve l'écclésiastique.	48
Concile de Rome, l'an 640. — Le pape Séverin condamne l'hérésie monothélite.	48
Concile de Rome, l'an 641. — Le pape Jean IV condamne le monothélisme et l'écclésiastique.	48
— L'empereur désavoue l'écclésiastique.	44
— Le pape Jean IV justifie le pape Honorius.	46
Concile de Châlons-sur-Saône, l'an 643 ou 644. — Canons.	46
Conférence d'Afrique, l'an 645. — Entre Pyrrhus, patriarche de Constantinople, et Maxime, abbé de Chrysopolis, touchant le monothélisme. Pyrrhus se rétracte.	47
Concile de Samosate, l'an 646. — On condamne le monothélisme et on anathématise Cyrus, Sergius et Pyrrhus.	57
Concile de la Byzacène, l'an 646. — On condamne le monothélisme et on anathématise Cyrus, Sergius et Pyrrhus.	58
Concile de Mauritanie, l'an 646. — On condamne le monothélisme et on anathématise Cyrus, Sergius et Pyrrhus.	58
Concile de Carthage, l'an 646. — On condamne le monothélisme et on anathématise Cyrus, Sergius et Pyrrhus.	58
VII ^e Concile de Tolède, l'an 646. — Canons.	58
Concile de Rome, l'an 648. — A la prière de Paul, patriarche de Constantinople, l'empereur Constant publie le type.	59
— Le pape Théodore dépose et anathématise les patriarches de Constantinople Paul et Pyrrhus.	61
Concile de Paris, l'an 649. — On accorde un privilège à l'abbaye de Fossat.	61
Concile de Latran, l'an 649. — Contre le monothélisme.	66
— Canons.	66
— Le pape est arrêté par ordre de l'empereur Héraclius.	69
* Concile de Thessalonique, l'an 649 ou 650. — En faveur du monothélisme.	71
* Concile de Thessalonique, l'an 649 ou 650. — En faveur du monothélisme.	71
Concile de Rome, l'an 650. — Le pape saint Martin dépose et anathématise Paul de Thessalonique.	76
Concile de Ronen, l'an 650. — Canons.	72
Concile de Clichy, l'an 653. — On accorde un privilège à l'abbaye de Saint-Denis.	74
VIII ^e Concile de Tolède, l'an 653. — Canons.	75

IX ^e Concile de Tolède, l'an 655. — Canons.	77
* Concile de Constantinople, l'an 656. — Saint Maxime persécuté.	79
— Les monothélites anathématisent le pape saint Martin, saint Sophrone, saint Maxime et tous ceux qui combattent la doctrine des monothélites.	81
X ^e Concile de Tolède, l'an 656. — Canons.	81
Concile de Sens, l'an 657. — On confirme les privilèges de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.	83
Concile de Malay-le-Roi, l'an 659. — On fait des règlements sur la discipline.	86
Concile de Nantes, vers l'an 660. — On consent à la restauration du monastère d'Hautvilliers.	86
— Canons.	84
Concile de Paris, l'an 664. — On confirme les privilèges accordés à l'abbaye de Saint-Denis.	86
Concile de Trèves, l'an 664. — On confirme les donations faites au monastère de Saint-Déodat.	86
Concile de Stréneschal, l'an 664. — Touchant la célébration de la fête de pâques.	86
Concile de Mérida, l'an 666. — Canons.	88
* Concile de Crète, l'an 667. — On condamne Jean, évêque de Lappe, qui en appelle au Saint-Siège.	91
Concile de Rome, l'an 667. — Le pape Vitalien casse la procédure du concile de Crète et la sentence rendue contre Jean, qui est déclaré innocent.	91
Concile d'Autun, l'an 670.	91
Concile de Bordeaux, l'an 670. — On y travaille au rétablissement de la paix dans le royaume et à la réformation de la discipline.	92
Concile d'Herford, l'an 673. — Canons.	96
XI ^e Concile de Tolède, l'an 675. — Canons.	93
III ^e Concile de Brague, l'an 675. — Canons.	96
Concile de Gressi, l'an 676. — Canons.	98
Concile de Morlay, l'an 677. — On dépose Chramha qui s'était emparé de l'évêché d'Embrun.	99
* Concile des Gaules, l'an 678. — Saint Léger d'Autun est dégradé et plusieurs autres évêques sont déposés.	100
Concile de Milan, l'an 679. — On condamne le monothélisme.	100
Concile des Gaules, l'an 679. — On condamne le monothélisme.	100
Concile de Rome, l'an 679. — On décide que Wilfrid, évêque d'York, serait rétabli sur son siège.	100
Concile de Rome, l'an 680. — On nomme des légats pour être envoyés au concile général à Constantinople.	101
— Théodore de Ravenne renonce à l'indépendance de son siège.	102
Concile de Hatfield, l'an 680. — On condamne le monothélisme.	103
III ^e CONCILE DE CONSTANTINOPLE, VI ^e ŒCUMÉNIQUE, l'an 680. — Contre le monothélisme.	103
— Ouverture du concile.	103
— Les patriarches de Constantinople et d'Antioche s'expliquent sur les nouveautés introduites dans leurs églises.	103

— Macaire d'Antioche abuse d'un passage du concile général d'Éphèse.	104
— On lit les actes du concile général de Calcédoine, on l'on remarque un passage de la belle lettre de saint Léon à saint Flavian.	115
— Les légats prouvent que les actes du II ^e concile général de Constantinople avaient été falsifiés et qu'on y avait ajouté une prétendue lettre du patriarche Mennas au pape Vigile.	115
— Passages des Pères et des Conciles pour et contre le monothélisme.	105
— Tous les évêques suffragants du siège de Constantinople confessent deux natures, deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ.	115
— Théodore de Méliène présente une requête dans laquelle il prie le concile de ne point condamner ceux qui enseignaient une opération et une volonté.	106
— On anathématise et on dépose le patriarche Macaire.	115
— On chasse Étienne, disciple de Macaire.	107
— On reçoit plusieurs évêques qui abandonnent l'hérésie et reviennent à la foi.	115
— Sentence des Pères du concile contre les monothélites.	103
— On dépose un moine monothélite qui avait prétendu qu'il prouverait la divinité de sa doctrine en ressuscitant un mort.	109
— L'empereur Constantin Pogonat rend un édit en faveur des décisions de ce concile.	110
— Le pape Léon II confirme les décisions de ce concile.	111
— Le pape Honorius I ^{er} est justifié du reproche que lui adressent les gallicanistes d'avoir enseigné le monothélisme.	115
XII ^e Concile de Tolède, l'an 681. — Canons.	122
XIII ^e Concile de Tolède, l'an 683. — Canons.	124
XIV ^e Concile de Tolède, l'an 684. — On reçoit le VI ^e concile général.	126
Concile de Twiford, l'an 685. — Théodore de Cantorbéry fait une donation perpétuelle à Cuthbert des villes de Creek et de Lael.	128
* Concile de . . . en Arménie, vers l'an 687. — On admet l'unité de nature en Jésus-Christ et on défend l'usage de l'eau et du pain levé dans l'Eucharistie.	115
Concile des Gaules, l'an 688. — On accorde les reliques de saint Léger d'Autun à Ansoald, évêque de Poitiers.	115
XV ^e Concile de Tolède, l'an 688. — On cherche à justifier les propositions du XIV ^e concile de Tolède, qui avaient déplu au pape Benoît.	129
— Le roi Egica consulte les évêques sur deux sermons qu'il avait prêchés.	115
Concile de Rouen, l'an 689. — On accorde un privilège au monastère de Fontanelles.	115
III ^e Concile de Saragosse, l'an 691. — Canons.	130
Concile de Constantinople, dit <i>in trullo</i> ou <i>quintésime</i> , l'an 691. — Canons.	131
Concile de la Grande-Bretagne, l'an 692. — Pour la réunion des Bretons avec les saxons, qui différaient entre eux sur plusieurs usages.	144
XVI ^e Concile de Tolède, l'an 693. — Canons.	115
XVII ^e Concile de Tolède, l'an 694. — Canons.	146
Concile de Baucenedd, l'an 694. — Touchant la liberté des églises et des monastères.	147
Concile d'Auxerre, l'an 695 ou 696. — On règle de quelle manière les abbés	

et les archevêques des diverses églises du diocèse doivent aller célébrer l'office dans l'église cathédrale de Saint-Étienne, à cause de la disette des clercs.	148
Concile de Bergamsted, l'an 697. — Canons.	149
Concile d'Aquilée, l'an 698. — Le patriarche Pierre et ses suffragants renoncent au schisme qui les tenait séparés de l'église romaine.	151
XVIII ^e Concile de Tolède, l'an 701. — État de l'Église d'Espagne sous le roi Vitiza.	152
Concile de Worms, vers l'an 700. — Canons.	153
Concile de Nesterfeld, l'an 703. — On veut obliger saint Wilfrid à se démettre de son évêché.	154
Concile de Rome, l'an 704. — Le pape Jean VI absout de nouveau saint Wilfrid et le renvoie à son évêché.	155
Concile de Rome, l'an 705. — Le pape Jean VII n'ose ni approuver ni rejeter les décrets du concile <i>in trullo</i> .	156
Concile de Nidde, l'an 705. — Les évêques et les seigneurs se réconcilient avec saint Wilfrid.	155
Concile d'Adderbonra, l'an 705. —	157
Concile dans le royaume des merciens, vers l'an 705. — On ordonne à Adhelme, abbé de Malmesbury, de composer un livre contre l'erreur des bretons touchant la célébration de la fête de pâques.	115
Concile des saxons occidentaux, l'an 705. — On divise la province des saxons occidentaux en deux évêchés.	115
I ^{er} Concile de Tongres, l'an 708. — On décide que les reliques de saint Lambert seront transférées dans la ville de Liège.	115
II ^e Concile de Tongres, l'an 709. — Saint Hubert fait transférer à Liège le siège épiscopal de Tongres.	158
Concile d'Alhe, vers l'an 709. — On confirme les donations faites par Oswald, frère du roi Ethelred, et par quelques autres seigneurs, au monastère d'Éresham.	115
I ^{er} Concile de Liège, l'an 710. — Canons.	115
* Concile de Constantinople, l'an 712. — Le VI ^e Concile général est condamné par les monothélites.	159
Concile de Londres, vers l'an 712. — Touchant le culte des images.	160
Concile d'Angleterre, l'an 712. — Touchant les mariages entre les anglosaxons, les bretons et les cossais.	115
Concile de Constantinople, l'an 715. — On transfère Germain de Cysique sur le siège de Constantinople.	161
Concile de Constantinople, l'an 715. — Contre l'hérésie des monothélites. On confirme le VI ^e Concile général.	115
Concile de en Étrurie, l'an 715. — Au sujet d'un différend entre les évêques de Siemie et d'Arrezzo.	115
Concile d'Ulrecht, l'an 719. — Saint Boniface est désigné pour aller prêcher la foi aux infidèles.	115
I ^{er} Concile de Rome, l'an 721. — Canons.	162
II ^e Concile de Rome, l'an 721. — On décide que saint Corbinien continuerait de prêcher la foi aux infidèles.	164
III ^e Concile de Rome, l'an 726. — Touchant le culte des images.	165

II ^e Concile de Liège, l'an 726. — Touchant le culte des images.	165
* Synode de....., en Syrie, l'an 726. — Pour la réconciliation des arméniens avec les syriens jacobites.	<i>Ib.</i>
* Concile de Constantinople, l'an 730. — Hérésie des iconoclastes.	166
— Sentiment de saint Germain de Constantinople touchant le culte des images.	166
— On condamne le culte rendu aux images dans l'Église catholique.	170
L'empereur Léon l'isaurien persécute les défenseurs du culte des images.	<i>Ib.</i>
— Saint Jean Damascène se déclare en faveur des images.	<i>Ib.</i>
Concile de Rome, l'an 730. — On anathématise les iconoclastes.	172
Concile de Jérusalem, l'an 730. — On anathématise l'hérésie des iconoclastes et on proclame les six conciles généraux.	<i>Ib.</i>
I ^{er} Concile de Rome, l'an 731. — Le pape Grégoire III écrit à l'empereur Léon pour défendre le culte des images.	<i>Ib.</i>
— On met en pénitence le légat Georges, qui n'avait pas osé présenter les lettres du pape à l'empereur Léon, et on le renvoie à Constantinople.	173
II ^e Concile de Rome, l'an 732. On excommunique ceux qui détruiraient, profaneraient les images ou parleraient avec mépris de l'usage de l'Église touchant le culte qu'elle leur rend.	174
Concile de Worcester, l'an 738. — On confirme une donation faite au monastère de <i>Wulfstanus</i> .	175
Concile sur les bords du Danube, l'an 740. — On déclare que si un clerc ou un laïque s'écarterait incorrigiblement de la loi de Dieu, sa cause serait soumise au jugement du pape.	176
I ^{er} Concile de Cloveshous, l'an 742. — On confirme le privilège accordé par le roi Withered aux églises de la province de Kent.	<i>Ib.</i>
I ^{er} Concile de Germanie, l'an 742. — Progrès de la foi catholique en Germanie.	<i>Ib.</i>
— Canons.	178
I ^{er} Concile de Rome, l'an 743. — Canons.	179
Concile de Liptines, l'an 743. — Canons.	182
I ^{er} Concile de Soissons, l'an 744. — Canons.	184
III ^e Concile de Germanie, l'an 745. — On dépose du sacerdoce Gévilob, évêque de Mayence, et on condamne les hérétiques Adalbert et Clément.	185
II ^e Concile de Rome, l'an 745. — On confirme la sentence rendue contre Gévilob, Adalbert et Clément, et on dépose les deux derniers du sacerdoce.	187
— Mayence est érigée en métropole.	188
II ^e Concile de Cloveshous, l'an 747. — Canons.	189
Concile de Germanie, l'an 747. — On reçoit les quatre conciles généraux.	194
Assemblée de Duren, l'an 748. — Touchant la réparation des églises, les pauvres, les veuves et les orphelins.	<i>Ib.</i>
Concile de Mayence, l'an 752 ou 753. — Saint Boniface désigne Lulle pour son successeur.	<i>Ib.</i>
I ^{er} Concile de Verberie, l'an 753. — Canons.	<i>Ib.</i>
Synode de Metz, l'an 753. — Canons.	199
Concile de Rome, l'an 753. — On accorde certains privilèges à Anselme, abbé de Saint-Sylvestre.	200

Assemblée de Quierzy, l'an 754. — On accorde des secours au pape Étienne II pour l'aider à arrêter l'irruption des lombards en Italie.	200
— Consultation du pape Étienne sur divers points de discipline.	202
* Conciliabule de Constantinople, l'an 754. — En faveur de l'hérésie des iconoclastes.	203
— Anathématismes des iconoclastes.	206
— Persécutions exercées contre les défenseurs des images.	209
I ^{er} Concile de Ver, l'an 755. — Canons.	210
Concile d'Angleterre, l'an 756. — Touchant la célébration de la fête de saint Boniface.	214
Concile de Liptines, l'an 756. — Touchant la restitution des biens des églises.	<i>Ib.</i>
Assemblée de Compiègne, l'an 756. — Canons.	<i>Ib.</i>
Concile de Compiègne, l'an 757. — Tassillon, duc de Bavière, jure fidélité à Pepin.	217
* Conciliabule de Germanie, l'an 759. — Saint Othmar, abbé de Saint-Gall, est faussement accusé par un de ses moines d'un crime d'impudicité et condamné à une prison perpétuelle, malgré ses protestations.	16.
Concile de Volvic, l'an 761. — On dispute sur la trinité contre des hérétiques.	218
Concile de Rome, l'an 761. — Le pape Paul I ^{er} accorde un privilège à un monastère qu'il venait de fonder dans sa maison.	<i>Ib.</i>
Assemblée de Nevers, l'an 763.	<i>Ib.</i>
Concile d'Ascherim, l'an 763. — Règlements de discipline.	219
Assemblée de Worms, l'an 764.	<i>Ib.</i>
Assemblée d'Autigny, l'an 765. — Les évêques et les abbés s'engagent réciproquement à prier pour ceux d'entre eux qui viendraient à mourir.	16.
Concile de Freisingen, l'an 765. — L'évêque Arbon accepte une donation faite par Pompon à l'église cathédrale de Sainte-Marie.	220
Assemblée d'Orléans, l'an 765.	<i>Ib.</i>
Concile de Jérusalem, l'an 766 ou 767. — Touchant le culte des images.	16.
Concile de Bourges, l'an 767.	19.
Concile de Gentilly, l'an 767. — Touchant le culte des images et la procession du Saint-Esprit.	221
Assemblée de Saint-Denis, l'an 768. — Pepin fait le partage de ses États entre ses deux enfants.	16.
Concile de Saint-Goar, vers l'an 768. — On ordonne la translation des reliques de saint Goar dans la nouvelle église dédiée à ce saint.	16.
Concile de Batisbonne, l'an 768 ou 769. — On interdit aux chorévéques les fonctions épiscopales.	222
Concile de Rome ou de Latran, l'an 769. — On dépose l'antipape Constantin.	<i>Ib.</i>
— Décret touchant l'élection des papes.	223
Concile de Worms, l'an 770.	224
Assemblée d'Urfasius, vers l'an 770. — Tassillon, duc de Bavière, fait une donation à l'église de Saint-Étienne.	16.
Concile de Valenciennes, l'an 771.	<i>Ib.</i>
II ^e Concile de Worms, l'an 772. — Décret touchant la manière dont un prêtre accusé doit se justifier.	225
Concile d'Ingelfind, l'an 772 ou 773. — Canons.	16.

Concile de Gènes, l'an 733. — Au sujet de la guerre contre Didier, roi des lombards.	226
Concile de Fecingsen, l'an 733. — On confirme les donations faites à l'église de Hôromoen.	16.
* Concile de Rome, l'an 774. — Le pape Adrien accorde, dit-on, à Charlemagne le droit d'être le pontife romain.	16.
— Réflexions sur ce décret.	227
Concile de Duren, l'an 774. — Charlemagne fait une donation à l'abbé de Saint-Denis.	16.
Concile de Duren, l'an 775.	16.
III ^e Concile de Worms, l'an 776. — On donne le baptême à un grand nombre de saxons.	228
I ^{er} Concile de Paderborn, l'an 777. — Une multitude inénombrable de saxons reçoivent le baptême avec leurs femmes et leurs enfants.	16.
Concile de Duren, l'an 777. — On publie des capitulaires de Charlemagne.	229
Concile de Paderborn, l'an 780. — Touchant l'exécution de cinq évêchés en Saxe et la construction de plusieurs églises.	16.
Concile de Rome, vers l'an 780. — Authenticité des reliques de saint Candide, martyr.	230
Concile de Germaine, l'an 781. — Décret touchant la translation du siège épiscopal de Banoonne dans l'église de Saint-Etienne.	16.
Concile de Calogie ou de la Lippe, l'an 782. — Un grand nombre de saxons se soumettent et reçoivent le baptême.	16.
Concile de Paderborn, l'an 782. — Touchant la forme ecclésiastique et civile à donner au gouvernement des saxons.	231
Concile de Paderborn, l'an 783. — Touchant la forme ecclésiastique et civile à donner au gouvernement des saxons.	16.
Assemblée d'Atigny, l'an 783. — Le célèbre Witikind reçoit le baptême.	16.
IV ^e Concile de Worms, l'an 786. — On présente à Charlemagne les chefs des bretons faits prisonniers.	232
II ^e CONCILE DE NICÉE, VII ^e ŒCUMÉNIQUE, L'AN 787. — Contre l'hérésie des iconoclastes.	16.
— Ouverture du concile.	234
— Taraise élu patriarche de Constantinople.	235
— Basile d'Ancre abandonne la parti des iconoclastes et présente sa confession de foi.	16.
— Plusieurs autres évêques imitent son exemple.	236
— Preuves touchant le dogme catholique et la perpétuité de la tradition sur les images.	238
— Profession de foi du Concile.	241
— Réfutation des décisions du conciliabule tenu par les iconoclastes à Constantinople, l'an 754.	244
— Décret touchant le culte des images.	246
— On explique les divers sens du mot adoration.	247
— Canons.	248
— Traduction laïné des actes de ce concile.	251
— Le pape Adrien confirme les décisions de ce concile.	252
— Livres caroliniens contraires au VII ^e concile général.	46.

Concile de Celchyt ou Calcut, l'an 787. — Canons.	254
Concile de . . . , en Angleterre, l'an 787. — On confirme les canons du concile de Celchyt.	257
V ^e Concile de Worms, l'an 787. — On avertit Tassillon, duc de Bavière, de se rendre aux exhortations du pape et de faire la paix avec Charlemagne.	16.
Concile d'Ingelheim, l'an 787. — Tassillon est déclaré criminel de lèse-majesté.	258
Concile d'Acclech, l'an 788.	259
Concile de Finskeley, l'an 788.	16.
VI ^e Concile de Worms, l'an 790. — Touchant les affaires de l'État.	16.
Concile de Narbonne, l'an 791. — Contre l'hérésie d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel.	16.
Concile de Banoonne, l'an 792. — On condamne Félix d'Urgel.	261
Concile de Vérolam, l'an 793. — On décide de construire un monastère en l'honneur de saint Alban, martyr.	262
* Concile d'Espagne, l'an 793. — Élipand fait condamner l'évêque Mégèce qui célébrait la fête de pâques au delà du temps prescrit par le 1 ^{er} concile de Nicée.	16.
— Il fait approuver sa doctrine hérétique touchant la prétendue filiation adoptive de Jésus-Christ selon l'humanité.	16.
Concile de Vérolam, l'an 794. — On accorde des terres considérables au nouveau monastère de Saint-Alban, et l'on dresse la charte de fondation d'un hôpital pour les voyageurs.	16.
Concile de Celchyt, l'an 794.	263
I ^{er} Concile de Francofort, l'an 794. — Félix d'Urgel écrit en faveur de sa doctrine hérétique.	16.
— Traité du célèbre Aleuin contre cette hérésie.	264
— On condamne la doctrine hérétique de Félix et d'Élipand.	266
— Canons.	267
Concile de Rome, l'an 794. — On condamne Félix, Élipand et leurs erreurs avec leurs disciples.	272
Concile des Gaules, l'an 796. — On dépose Joseph, évêque du Mans.	16.
Concile de Frioul, l'an 796. — Paulin, patriarche d'Aquilée, parle contre l'hérésie de Félix et d'Élipand.	273
— Canons.	274
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 797. — On s'occupe de la construction du monastère de Saint-Paul à Rome.	276
Assemblée d'Aix-la-Chapelle, l'an 797. — Charlemagne publie un capitulaire.	16.
I ^{er} Concile de Cloveshou, l'an 798.	16.
Concile d'Alino, l'an 799 au plus tard. — Saint Paulin d'Aquilée se plaint à Charlemagne que des prêtres aient été battus et quelques-uns même tués par les tribuns de Jean, duc de Venise.	16.
Concile de Hrabach, l'an 799. — Canons.	278
Concile de Bécanceld, l'an 799. — On défend aux laïques d'usurper les biens de l'Église.	279
Concile de Finskeley, vers l'an 799. — Touchant le rétablissement de l'ancienne discipline.	16.

Concile de Rome, l'an 789. — Contre Félix d'Urgel.	279
Concile d'Urgel, l'an 789. — On engage Félix à abjurer ses erreurs.	280
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 789. — Félix est déposé de l'épiscopat.	<i>Ib.</i>
— Il abjure ses erreurs.	<i>Ib.</i>
II ^e Concile de Cloveshou, l'an 800. — On rend témoignage que la foi professée en Angleterre était la même qu'on avait reçue de saint Grégoire-le-Grand.	281
Concile de Rome, l'an 800. — Le pape Léon III est justifié.	282
— Charlemagne est nommé empereur d'Occident.	284
Concile de Tours l'an 800. — Charlemagne partage ses États entre ses trois fils.	<i>Ib.</i>
Concile de Manes, l'an 800. — Touchant la discipline ecclésiastique.	285
Concile de Mayence, l'an 800.	<i>Ib.</i>
Concile des Gaules, après l'an 800. — Touchant la manière dont les prêtres accusés doivent se justifier.	<i>Ib.</i>
Concile de Worms, après l'an 800. — Touchant la manière dont les prêtres accusés devaient se justifier.	<i>Ib.</i>
Concile de Regenbourg, l'an 803. — Touchant les chorévêques.	286
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 803. — Touchant la réforme de la discipline ecclésiastique.	<i>Ib.</i>
— Canons.	287
III ^e Concile de Cloveshou, l'an 803. — On supprime l'archevêque de Lichfield.	289
Assemblée de Worms, l'an 803. — On décide que les prêtres n'iront plus à la guerre.	<i>Ib.</i>
Concile de Tégern, l'an 804. — Au sujet d'un différend qui s'était élevé entre le monastère de Tégern et l'évêque de cette ville.	291
Concile de Thionville, l'an 805. — Canons.	<i>Ib.</i>
* I ^{er} Conciliable de Constantinople, l'an 806. — L'empereur Constantin répudia Marie sa femme pour épouser Théodote.	292
— On rétablit le prêtre Joseph qui avait célébré le mariage adultère de Constantin.	294
Concile de Constantinople, l'an 806. — Election du patriarche Nicéphore.	<i>Ib.</i>
Concile de Salzbourg, l'an 807. — On décide que la dime sera partagée en quatre parts.	295
Assemblée d'Ingelheim, l'an 807.	<i>Ib.</i>
* II ^e Conciliable de Constantinople, l'an 809. — On excommunique et on dépose les deux saints abbés Théodore Studite et Platon.	296
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 809. — Touchant l'addition <i>Filioque</i> au symbole de Nicée.	297
Assemblée de Regenbourg, l'an 810. — Pour la restitution d'une maison qui avait été donnée à l'église de Sainte-Marie de Freisingen.	299
Concile de Winchelcombe, l'an 811. — On dresse la charte de fondation du monastère de Winchelcombe.	<i>Ib.</i>
Assemblée d'Aix-la-Chapelle, l'an 812. — Pour rétablir la paix dans le monastère de Fulde.	<i>Ib.</i>
I ^{er} Concile de Constantinople, l'an 812. — On décide de ne pas rendre aux bulgares les prisonniers qui s'étaient faits chrétiens.	<i>Ib.</i>

VI ^e Concile d'Arles, l'an 813. — Efforts de Charlemagne pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique.	300
— Canons.	302
II ^e Concile de Reims, l'an 813. — Canons.	304
Concile de Mayence, l'an 813. — Canons.	307
II ^e Concile de Châlons-sur-Saône, l'an 813. — Canons.	314
III ^e Concile de Tours, l'an 813. — Canons.	321
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 813. — On approuve les réglemens des cinq conciles précédents.	326
— Charlemagne fait couronner empereur son fils Louis, roi d'Aquitaine.	327
Concile de Rouen, l'an 813. — Touchant la discipline ecclésiastique.	328
Concile de Noyon, l'an 814. — On termine un différend qui s'était élevé entre les églises de Noyon et de Soissons.	<i>Ib.</i>
Concile de Lyon, l'an 814. — Agobard est élu archevêque de Lyon.	329
II ^e Concile de Constantinople, l'an 814. — Antoine de Silés abjure l'hérésie des iconoclastes.	<i>Ib.</i>
III ^e Concile de Constantinople, l'an 814. — On anathématise Antoine de Silés.	330
Concile de Trèves, après l'an 814.	332
* Concile de Constantinople, l'an 815. — Contre le culte des images.	333
* III ^e Conciliable de Constantinople, l'an 815. — Contre le culte des images.	334
— Violences et persécutions suscitées par les iconoclastes.	335
Concile de Calchys, l'an 816. — Canons.	339
I ^{er} Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 816. — Articles touchant la discipline ecclésiastique.	340
— Règle pour les chanoines.	352
— Règle pour les chanoinesses.	356
Concile de Compiègne, l'an 816.	359
Concile de Rome, l'an 816. — Touchant l'élection du pape.	<i>Ib.</i>
Assemblée d'Aix-la-Chapelle, l'an 817. — Saint Benoît d'Aniane.	360
— Règle de Saint-Benoît, note (1).	361
— Canons concernant les moines.	367
— Charlemagne associe Lothaire son fils à l'empire.	373
Concile d'Ingelheim, l'an 817. — Contre les usurpateurs des biens de l'église.	374
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 817. — On condamne plusieurs évêques qui avaient embrassé le parti de Bernard, roi d'Italie, contre l'empereur Louis.	<i>Ib.</i>
Concile d'Ulm, l'an 818. — On confirme le privilège de l'abbaye de Saint-Gall.	<i>Ib.</i>
Concile de Vannes, l'an 818. — On y traite des affaires de l'église et de l'état.	<i>Ib.</i>
Concile de Venise, vers l'an 818. — Jean, usurpateur du siège de Grado, est déposé.	375
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 819. — Louis-le-Débonnaire entend le rapport de ceux qu'il avait envoyés dans les provinces pour connaître l'état de l'église et pourvoir à ses besoins.	<i>Ib.</i>
* Concile de Perse, l'an 820. — Touchant la discipline.	<i>Ib.</i>
Concile de Londres, vers l'an 820. — Wulfred, archevêque de Cantorbéry, et Cœnulph, roi des merciens, font la paix.	376

Concile d'Angleterre, l'an 830. — L'abbé Cécidritie se réconcilie avec l'archevêque Wulfred.	376
Concile d'Oslavesculen, l'an 831. — L'abbesse Cécidritie renouvelle sa réconciliation avec Wulfred.	16.
Concile de Constantinople, l'an 831. — Michel-le-Bègue nommé empereur. — Sa conduite envers les défenseurs des images. — Les catholiques restent d'entrer en conférence avec les iconoclastes.	18.
Concile de Nimègue, l'an 821.	378
Concile de Thionville, l'an 823. — On pardonne à tous ceux qui avaient pris part à la révolte de Bernard, roi d'Italie.	16.
— Canous.	379
IV ^e Concile de Cloveshou, l'an 832. — L'archevêque Wulfred se plaint des persécutions dont il avait été l'objet sous le roi Cœnulf.	16.
Concile d'Atigny, l'an 822. — Louis-le-Débonnaire s'accuse publiquement et condamne sa conduite dans l'affaire de Bernard, roi d'Italie, qu'il avait, dit-il, fait punir trop sévèrement ainsi que ses complices.	380
— On s'occupe de la réforme de divers abus que la négligence des évêques et des seigneurs avaient laissé introduire dans l'Église. — On confirme la règle des chanoines faite à Aix-la-Chapelle.	381
— Capitulaires attribués à ce concile.	382
Concile de....., vers l'an 822. — On désigne Ebbon, archevêque de Reims, pour aller prêcher la foi dans le Danemarck.	16.
Concile de Rome, l'an 823. — Le pape Pascal se purge par serment d'avoir fait mettre à mort le primicier Théodore.	383
Assemblée de Trébur, l'an 823. — L'empereur Louis-le-Débonnaire ratifie les canons du concile de Thionville.	16.
Concile de Compiègne, l'an 823. — On condamne le mauvais usage des choses saintes et l'usurpation des biens ecclésiastiques.	384
Concile de Port, l'an 823.	16.
V ^e Concile de Cloveshou, l'an 824. — On termine un différend qui s'était élevé entre Hébert, évêque de Worcester, et les moines de Berceley.	16.
Concile de Paris, l'an 825. — On rejette le conciliabule de l'an 754 et le II ^e concile de Nicee.	385
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 825. — On envoie à l'empereur la décision du concile de Paris. — Décret pour la translation des reliques de saint Hubert.	387
Concile d'Ingelheim, l'an 826. — Hériold, prince danois, se convertit. — La mission de saint anchaire en Danemarck est résolue.	16.
Concile de Rome, l'an 826. — Canous.	388
II ^e Concile de Mantoue, l'an 827. — On rend au patriarche d'Aquilée toute l'étendue de son ancienne juridiction.	391
VII ^e Concile de Paris, l'an 829. — État de l'Église catholique dans les Gaules. — Capitulaires.	393
Concile de Mayence, l'an 829. — Cothescale est libéré des engagements de la vie monastique, parce qu'il avait été offert par ses parents, dans son enfance, sans le savoir ni le vouloir.	402
Concile de Lyon, l'an 829. — Lettre de l'archevêque Agobard contre les juifs.	403
Concile de Toulouse, l'an 829.	16.

Concile de Worms, l'an 829. — On confirme les réglemens des quatre conciles précédens.	403
— On rend un décret contre l'épreuve de l'eau froide.	504
— Divers genres d'épreuves usités alors dans les Gaules, note (1).	16.
* Concile de Constantinople, l'an 829. — Contre le culte des images.	405
Concile de Toulouse, l'an 829.	16.
Concile de Langres, l'an 830. — On confirme une donation faite par Albric de Langres au monastère de Saint-Pierre-de-Bèze.	16.
Assemblée de Nimègue, l'an 830. — Révolte contre Louis-le-Débonnaire. — On dépose Jessé, évêque d'Amiens.	406
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 831. — On condamne à mort plusieurs facieux. — Saint Anchaire est ordonné évêque de Magdebourg.	409
Concile de Saint-Denis, l'an 832. — Pour la réformation du monastère de Saint-Denis.	16.
Concile de Worms, l'an 833. — On confirme les privilèges accordés au monastère de Saint-Remi de Sens.	410
Concile de Londres, l'an 833. — On confirme les donations et les privilèges accordés au monastère de Croiland.	16.
* Assemblée de Compiègne, l'an 833. — Mécontentement et révolte des enfans de Louis-le-Débonnaire.	16.
— Lothaire fait infliger la pénitence publique à l'empereur son père, avec défense de porter les armes, et le fait condamner à passer le reste de ses jours dans un monastère.	412
— Griets reprochés à Louis-le-Débonnaire.	413
Assemblée de Saint-Denis, l'an 834. — L'empereur est réconcilié et reçoit l'épée de la main des évêques.	414
II ^e Concile d'Atigny, l'an 834. — On travaille à la réforme de l'Église de France.	16.
Concile de Metz, l'an 835. — Louis-le-Débonnaire est absous et l'entrée de l'église lui est permise.	16.
Concile de Lyon, vers l'an 835. — Livres liturgiques d'Amalaire.	415
Concile de Thionville, l'an 835. — Réconciliation solennelle de l'empereur Louis. — Ebbon, archevêque de Reims, Agobard de Lyon et Bernard de Vienne sont déposés.	417
— Amalaire est renvoyé absous.	418
Assemblée de Stramiac, l'an 835. — On propose de donner des successeurs à Agobard et à Bernard, qui avaient été déposés par contumace au concile de Thionville, mais on remet à un autre temps de pourvoir à la vacance de leurs sièges.	16.
III ^e Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 836. — Canons.	419
Assemblée d'Aix-la-Chapelle, l'an 837. — On s'occupe d'un différend qui s'était élevé entre Sigismond, abbé de Saint-Galer, et saint Aldric, évêque du Mans.	425
Assemblée de Nimègue, l'an 838. — On restitue au monastère de Fulde un droit de pêche qui lui avait été autrefois accordé. — L'empereur fait une donation au monastère d'Heirivari.	426
I ^e Concile de Quierzy, l'an 838. — On condamne quelques erreurs d'Amalaire.	16.
— On juge de nouveau le différend entre l'évêque du Mans et l'abbé de Saint-Galer.	427

Concile de Kingston, l'an 838. — Le roi Cœlnoth confirme une donation faite par le roi Egbert à l'église de Cantorbéry.	427
Concile des Gaules, l'an 839. — On soumet le monastère de Saint-Omer à l'obédience de l'abbé de Saint-Bertin.	428
Assemblée de Châlons-sur-Saône, l'an 839. — On règle diverses affaires ecclésiastiques et civiles.	1b.
* Concile d'Ingelheim, l'an 840. — Ebbon est absous et rétabli sur son siège.	1b.
Concile des Gaules, l'an 841. — On décide que la victoire remportée par Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve à Fontenay contre l'empereur Lothaire était le jugement de Dieu en faveur de Charles et de Louis.	429
Concile de Tauriac, l'an 841. — Même décision.	1b.
Concile de Tours, l'an 841. — On décide de célébrer solennellement le 12 mai de chaque année la fête de la subvention de Saint-Martin de Tours.	430
Concile de Milan, l'an 842. — On confirme les privilèges du monastère des saints Faustin et Jovite.	1b.
Concile de Constantinople, l'an 842. — En faveur du culte des images.	1b.
Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 842. — Lothaire est déposé de ses états.	432
Concile de Bourges, vers l'an 842. — On approuve la déposition d'Ebbon.	433
Assemblée de Comlène, l'an 842. — Capitulaires.	1b.
Concile de Lauriac, l'an 843. — Canons.	434
Concile de Germiny, l'an 843. — On accorde un privilège à l'abbaye de Corbion.	1b.
Concile de Thionville, l'an 843. — On demande aux princes de réparer les maux causés à l'église par leurs divisions.	1b.
1 ^o Concile de Ver, l'an 844. — Canons.	435
Concile de Beauvais, l'an 845. — Règlements contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques.	437
Concile de Meaux, l'an 845. — Canons.	438
Concile de Sens, l'an 845. — On confirme les privilèges accordés au monastère de Saint-Élemi.	446
VIII ^e Concile de Paris, l'an 846. — On confirme le privilège accordé au monastère de Corbie.	1b.
Concile de Sens, l'an 846. — Pour l'ordination d'un chorévêque.	447
Concile de Constantinople, l'an 846. — Saint Ignace est élu patriarche de Constantinople.	448
Concile de Constantinople, l'an 847. — On dépose Grégoire, évêque de Syracuse.	1b.
Concile de Paris, l'an 847. — Pour juger Ebbon, qui ne comparut pas.	1b.
1 ^{er} Concile de Mayence, l'an 847. — Canons.	449
Concile d'Épernay, l'an 847-848. — Capitulaires.	454
II ^e Concile de Mayence, l'an 848. — Doctrine hérétique de Gothescalc. — Elle est condamnée.	455
Assemblée de Limoges, l'an 848. — Les chanoines de Saint-Martial obtiennent la permission d'embrasser la vie monastique.	457
Concile de Bretagne, l'an 848. — Révolte de Noménoë, duc de Bretagne. — Contre la simonie.	1b.
Concile de Rome, l'an 848. — Contre la simonie.	1b.

* Conciliabule de Bedon, l'an 848. — On dépose quatre évêques accusés de simonie par de faux témoins. — On érige trois nouveaux évêchés.	459
Concile de Lyon, l'an 848. — Pour la mise en liberté du prêtre Goldecaire.	460
* II ^e Concile de Quiercy, l'an 849. — On dépose de la prêtrise le moine Gothescalc.	1b.
Assemblée de Chartres, l'an 849. — On donne la tonsure à Charles, frère cadet de Pepin, roi d'Aquitaine.	461
IX ^e Concile de Paris, l'an 849. — On menace Noménoë de l'excommunication. — La dignité de chorévêque est abolie.	1b.
Concile de Pavie, l'an 850. — Canons.	462
Concile de Moret, l'an 850.	466
Assemblée dans les Gaules, vers l'an 850. — On s'occupe de l'affaire d'Ingeltrude qui avait quitté le comte Boson, son mari.	1b.
Concile de Benningdon, l'an 851. — Berthulphe, roi des merciens, accorde plusieurs terres et privilèges au monastère de Croyland.	467
Concile de Kingsbury, l'an 851. — On confirme les privilèges accordés au monastère de Benningdon.	1b.
Concile de Soissons, l'an 851. — Position infligée à Pépin-le-Jeune.	1b.
* Conciliabule de Cordoue, l'an 852. — Etat de l'église catholique en Espagne, sous la domination des maures. — On cherche à réprimer le zèle des défenseurs de la foi.	468
III ^e Concile de Mayence, l'an 852. — Touchant la discipline ecclésiastique.	469
Concile de Sens, l'an 852. — On confirme le privilège accordé par saint Aldéric au monastère de Saint-Rami.	1b.
Assemblée de Pavie, l'an 852. —	470
Concile de Sens, l'an 853. — On refuse de sacrer évêque de Chartres le diacre Burchard.	1b.
II ^e Concile de Soissons, l'an 853. — On examine de nouveau l'affaire d'Ebbon et plusieurs autres. — Canons.	471
Concile de Francfort, l'an 853. — On détermine les droits de Goabert, évêque d'Ombruck, sur les églises dépendantes de l'abbaye d'Hérifort.	474
III ^e Concile de Quiercy, l'an 853. — On examine de nouveau la doctrine de Gothescalc. — Quatre fameux articles contre ce moine.	1b.
X ^e Concile de Paris, l'an 853. — Énée est ordonné évêque de Paris. — Nouveaux articles touchant la prédestination.	479
II ^e Concile de Verberie, l'an 853. — On approuve des capitulaires du roi Charles. — On rend à Hériman le gouvernement de son épiscopat de Nevers. — On défend de donner un monastère à titre de bénéfice à un seigneur laïque.	481
Concile de Rome, vers l'an 853. — On s'occupe du différend qui s'était élevé entre les évêques de Siemie et d'Arezzo.	482
Concile de Rome, l'an 853. — On anathématise Anastase, prêtre-cardinal.	1b.
Concile de Rome, l'an 853. — Canons.	1b.
Concile de Quiercy, l'an 854. — On confirme l'excommunication prononcée contre un seigneur nommé Fulere.	483

Concile de Constantinople, l'an 854. — Grégoire de Syracuse est déposé et anathématisé.	484
III ^e Concile de Valence, l'an 855. — Canons.	485
Concile de Pavie, l'an 855. — Touchant la réforme de quelques abus qui s'étaient glissés dans la discipline de l'Église.	490
Concile de Bonouil, l'an 855. — On y examine les privilèges de l'abbaye d'Anisole ou Saint-Galez.	492
— Remontrance des évêques au roi Charles-le-Chauve, au sujet d'une lettre de réprimande écrite par le pape Benoît III aux prélats des Gaules.	49
Concile de Winchester, l'an 855. — Dîme accordée à l'Église.	493
Concile de Constantinople, l'an 856. — On condamna les partisans de Grégoire de Syracuse.	49
IV ^e Concile de Quiercy, l'an 857. — On ordonne de tenir des assemblées particulières contre ceux qui se rendaient coupables de pillage et de violence.	49
Concile de Mayence, l'an 857. — On agite plusieurs questions de droit ecclésiastique.	494
Concile de Soissons, l'an 858.	495
Synode de Tours, l'an 858. — Canons.	49
Concile de Mayence, vers l'an 858. — On déclare nul le mariage contracté par Abbon avec une parente au quatrième degré.	506
Concile de Worms, l'an 858. — On ordonne que l'Église de Hambourg serait unie à celle de Brême.	49
V ^e Concile de Quiercy, l'an 858. — Révolte contre Charles-le-Chauve. — Louis de Germanie pénètre en France les armes à la main. — Quelques évêques se déclarent en faveur de l'usurpateur.	49
— Lettre synodale contre Louis de Germanie.	507
* I ^{er} Conciliabule de Constantinople, l'an 857. — État de l'Église grecque.	512
— Photius est élu et ordonné patriarche de Constantinople.	514
Concile de Constantinople, l'an 858. — Photius fait persécuter les partisans de saint Ignace. — Il est déposé et anathématisé.	515
* II ^e Conciliabule de Constantinople, l'an 858. — Saint Ignace est déposé et anathématisé par l'intrus Photius.	49
Concile de l'abbaye des Saints-Jumeaux, l'an 859. — Canons.	516
Concile de Metz, l'an 859. — On propose à Louis de Germanie la paix et l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue.	517
I ^{er} Concile de Savonnières ou de Toul, l'an 859. — Canons.	518
Concile de Sisteron, l'an 859. — On confirme la fondation d'un monastère qui venait d'être édifié par les soins d'Anselme, abbé d'Ainai.	521
* I ^{er} Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 860. — Theutberge, femme du roi Lothaire, est forcée de s'avouer coupable d'un crime qu'elle n'avait point commis.	522
* II ^e Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 860. — Theutberge donne sa confession par écrit.	523
— Son mariage avec le roi Lothaire est dissous.	524
— Mémoire d'Hincmar de Reims sur cette affaire.	525
Concile de Coblenz, l'an 860. — Les princes français font la paix.	526
Concile de Milan, vers l'an 860. — Ingeltrude, femme du comte Boson, est anathématisée pour crime d'adultère.	49

II ^e Concile de Tusey ou de Toul, l'an 860. — Canons.	527
— Affaire du comte Régimond ou Raymond qui, ayant épousé la fille d'Étienne, comte d'Auvergne, refusait de consommer le mariage.	528
I ^{er} Concile de Rome, l'an 860. — Le pape députe à Constantinople deux légats, Rodolphe, évêque de Porto, et Zacharie, évêque d'Anagni.	529
Concile de Cologne, l'an 860 ou 861. — On s'occupe de nouveau de l'affaire d'Ingeltrude.	531
* Conciliabule de Constantinople, l'an 861. — On dépose le patriarche Ignace.	49
— Canons.	533
— On persécute le saint patriarche.	535
II ^e Concile de Rome, l'an 861. — Lettre de Photius au pape.	536
— Le Souverain-Pontife désavoue publiquement la conduite de ses légats.	538
III ^e Concile de Rome, l'an 861. — Contre Jean, archevêque de Ravenne, qui avait usurpé plusieurs terres appartenant à l'Église romaine.	539
* Concile de Soissons, l'an 861. — Rothade, évêque de Soissons, est privé de la communion épiscopale.	540
I ^{er} Concile de Fites, l'an 861. — Rothade appelé au Saint-Siège de l'excommunication prononcée contre lui.	541
— On confirme les privilèges de l'abbaye d'Anisole.	49
Concile de Senlis, l'an 861.	49
Concile de Sens, l'an 862. — On dépose Hériman, évêque de Nevers.	542
* III ^e Concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 862. — On permet au roi Lothaire de contracter un nouveau mariage.	49
Concile de Soissons de l'an 862. — On excommunique Baudouin, comte de Flandre, qui avait enlevé Judith, fille du roi Charles-le-Chauve.	543
Assemblée de Savonnières, l'an 862. — Les rois Lothaire et Charles-le-Chauve font entre eux la paix.	49
* Concile de Soissons, l'an 862. — Rothade est déposé de l'épiscopat.	544
IV ^e Concile de Rome, l'an 862. — Le pape condamne la doctrine des théopaschites.	49
Concile d'Aquitaine, l'an 863. — On excommunique Étienne, comte d'Auvergne, et on rétablit l'évêque Sigon qui avait été injustement chassé de son siège.	545
* Concile de Senlis, l'an 863.	49
V ^e Concile de Rome, l'an 863. — Zacharie, légat prévaricateur, est excommunié, — Photius et Grégoire de Syracuse sont anathématisés.	546
— On prononce anathème contre les iconoclastes.	547
VI ^e Concile de Rome, l'an 863. — On casse le jugement rendu par le concile de Soissons contre l'évêque Rothade.	49
* Concile de Metz, l'an 863. — On approuve le divorce du roi Lothaire et son mariage avec Valdrade.	548
Concile de Verberie, l'an 863. — On permet à l'évêque Rothade d'aller à Rome pour s'y justifier devant le concile du pape. — On termine le différend qui s'était depuis longtemps élevé entre l'abbé du monastère de Saint-Galez et l'évêque du Mans.	549
VII ^e Concile de Rome, l'an 863. — Les archevêques Gonther et Teutrand sont excommuniés et déposés. — On anathématisé Ingeltrude qui avait quitté son mari. — On dépose Jean de Ravenne.	551

— L'empereur Louis excite une révolte contre le pape,	552
Concile de Schirvan, vers l'an 864. — On condamne les erreurs de Nestorius, d'Éncyhès, de Dioscore et de leurs sectateurs.	553
II ^e Concile de Pitres, l'an 864. — Touchant les affaires de l'Église et de l'État. — Distinction de France continentière et de France régie par le droit écrit.	16.
VIII ^e Concile de Rome, l'an 864. — Rodolphe, légat prévaricateur, est excommunié et déposé.	16.
IX ^e Concile de Rome, l'an 864. — L'évêque Rothade est rétabli.	554
Concile d'Avigny, l'an 865. — On force le roi Lothaire de répudier Valdrade pour reprendre Theutberge sa femme légitime. — On confirme l'excommunication d'Ingerard.	555
* Concile de Tÿres, l'an 866. — Lothaire veut forcer Theutberge à s'accuser publiquement du crime qu'il lui reproche et à prendre le voile.	556
Concile de Pavie, l'an 866. — On écrit au pape en faveur des deux archevêques Gonthier et Feutgaud.	16.
III ^e Concile de Soissons, l'an 866. — On rétablit les clercs ordonnés par Ebbon et déposés par Hincmar.	557
Concile de Verberie, vers l'an 866. — On accorde un privilège au monastère de Saint-Wast d'Arras.	558
* Faux conciliabule de Constantinople, l'an 867. — Lettres du pape à l'empereur Michel contre Photius.	16.
— Photius fabrique de fausses lettres sous le nom du pape. — Sa fourberie est découverte.	561
— Photius convoque son conciliabule dans le but d'excommunier le pape et de le déposer.	563
— Il fabrique les actes de ce conciliabule.	16.
— Sa lettre au pape Nicolas.	564
— Le pape répond aux accusations de Photius contre les latins.	565
— Réponse des évêques de France aux mêmes accusations.	566
I ^{er} Concile de Troyes, l'an 867. — On envoie une relation exacte de tout ce qui concernait la déposition d'Ebbon et celle des clercs déposés par Hincmar.	568
Concile de Constantinople, l'an 867. — Basile-Macédonien étant empereur, chasse Photius et rétablit le patriarche Ignace.	569
— On dénonce les actes du faux conciliabule de l'an 867.	570
— Le patriarche Ignace interdit les fonctions ecclésiastiques à Photius et à tous les clercs qu'il avait ordonnés, ainsi qu'à ceux qui avaient communiqué avec l'intrus.	16.
Concile d'Auxerre, l'an 868. — Touchant le divorce du roi Lothaire.	571
Concile de Worms, l'an 868. — Profession de foi sur le mystère de la sainte Trinité. — Canons.	16.
Concile de Rome, l'an 868. — On condamne au feu les actes du faux conciliabule de Constantinople. — On condamne aussi les deux conciliabules assemblés par Photius contre le patriarche Ignace. — On anathématise Photius.	576
— Le pape Adrien envoie des légats en Orient pour la tenue d'un concile œcuménique.	577

Concile de Pitres, l'an 868. — Affaire d'Hincmar, évêque de Laon.	577
Concile de Rome, l'an 868. — On condamne le cardinal Anastase.	578
Concile de Quiercy, l'an 868. — On confirme l'élection de Willibert, nommé évêque de Châlons-sur-Marne.	579
Concile des Gaules, vers l'an 868. — Réponse au pape touchant l'ordination des évêques nommés par l'empereur.	16.
* Concile de Verberie, l'an 869. — Touchant l'affaire d'Hincmar de Laon.	16.
— Privilèges accordés à divers monastères.	580
III ^e Concile de Pitres, l'an 869. — On confirme les donations faites par Egil, archevêque de Sens, à son Église et au monastère de S.-Pierre-le-Vif.	16.
Concile de Metz, l'an 869. — Charles-le-Chauve est proclamé roi de Lorraine.	581
— Le pape enjoint au roi de France de ne point usurper le royaume de Lothaire.	582
* Concile de, l'an 869. — Pour éteindre le schisme entre deux patriarches jacobites.	584
Concile de Rome on du Mont-Cassin, l'an 869. — Lothaire obtient la promesse d'être admis à la communion, mais sous la condition qu'il n'aurait eu aucun commerce avec sa concubine Valdrade. — Le pape promet également de recevoir à la communion laïque Gonthier de Cologne.	16.
IV ^e CONCILE DE CONSTANTINOPLE, VIII ^e ŒCUMÉNIQUE, l'an 869. — Arrivée des légats du pape à Constantinople.	16.
— Ils présentent au Concile une formule du pape Adrien.	586
— On réconcilie des ecclésiastiques légitimement ordonnés, mais entraînés par Photius dans son parti.	588
— On interroge deux évêques schismatiques, opiniâtrement attachés au parti de Photius.	589
— Photius paraît dans l'assemblée et refuse de répondre.	590
— On examine les actes de la condamnation de Photius.	591
— Photius et Grégoire de Syracuse sont amenés devant l'assemblée et anathématisés.	594
— On brûle publiquement les écrits fabriqués contre le pape Nicolas, les actes du conciliabule contre Ignace et plusieurs autres papiers contenant des actes d'adhésion extorqués par Photius.	595
— Quelques iconoclastes abjurent leur hérésie.	16.
— On juge les faux témoins qui avaient déposé contre saint Ignace.	596
— On condamne à la pénitence les impies bouffons qui, sous le règne de Michel, avaient pris part aux sacrilèges dévotions des cérémonies catholiques.	16.
— Canons.	597
— Lettre synodale du Concile.	602
— On élève une difficulté au sujet de la juridiction sur la Bulgarie, nation nouvellement convertie au Christianisme.	603
— Les légats du pape sont faits prisonniers par les slaves, qui leur enlèvent l'original grec des actes du Concile.	604

ERRATA

DU TROISIÈME VOLUME.

- Page 28, ligne 26, *après le mot monothélite ajoutez ce qui suit* : Ce fut dans ce concile ou dans l'un des trois précédents que le titre de Souverain-Pontife fut déferé au pape Théodore 1^{er}. Avant lui aucun évêque n'en avait été qualifié.
- 127 — 26, *au lieu de* : VI^e, qui...., *lisez* : V^e, qui....
- 164 — 18, *au lieu de* : Aretins.... et Sens, *lisez* : Arezzo.... et Sienna.
- 286 — 7, *après le mot laïques ajoutez ce qui suit* : On y décida qu'ils ne feraient point les fonctions épiscopales, parce qu'ils n'étaient que prêtres, et que toutes celles qu'ils avaient faites seraient déclarées nulles; et l'on y défendit de faire de nouveaux chorévêques : cependant ils n'ont cessé entièrement d'exister que vers le milieu du dixième siècle.
- 399 — 23, *après l'an 812 mettez la note suivante* : L'an 814, d'après le P. Mansi. Mais l'empereur Michel Caroplate, qui assembla ce concile, étant mort l'an 813, ce concile ne peut évidemment s'être tenu l'an 814.
- 429 — Le concile des Gaules porté sous le n^o 825 est le même que le suivant, tenu à Tauriac.

